

LOI IMMIGRATION : UN TEXTE INACCEPTABLE

Le Réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur) demande la non-promulgation de la loi Immigration adoptée le 19 décembre 2023 par le Parlement, au nom des valeurs d'accueil que nous défendons pour notre pays et pour nos universités.

La loi Immigration porte un grave préjudice aux universités et écoles supérieures françaises, qui accueillent chaque année quelque 300 000 étrangers. Elle va encore plus fragiliser les quelques milliers d'étudiantes et étudiants en exil que nous formons chaque année. Le remarquable élan solidaire qui a poussé les 54 établissements du Réseau MEnS à mettre en place des dispositifs permettant aux étudiantes et étudiants venus de région en guerre ou en crise de poursuivre leurs études et de se construire un avenir, risque aujourd'hui d'être gravement freiné. Ce sont chaque année 1 600 étudiantes et étudiants en exil qui, ayant dû fuir la guerre en Ukraine, le régime des talibans en Afghanistan, la guerre civile au Yémen ou au Soudan, les arrestations du régime théocratique iranien, les bombardements sur Gaza ou d'autres menaces encore, notamment liées à leur orientation sexuelle, sont accueillis dans les formations passerelle de nos universités et à qui l'on donne l'opportunité de poursuivre, dans des conditions souvent encore trop fragiles, leur vie d'étudiant et de jeune adulte.

Le Réseau MEnS déplore que la loi Immigration s'en prenne particulièrement à ces 1600 jeunes qui représentent moins de 0,1% de la population totale étudiante. Est-ce là, comme on l'entend, une urgence majeure ? Que ne se féliciterait-on, au moment où la baisse démographique menace notre économie et notre pouvoir d'influence dans le monde, d'avoir des jeunes qualifiés et motivés qui viennent contribuer au dynamisme intellectuel et économique de notre pays ? Au lendemain du forum mondial pour les réfugiés à Genève, où les pays membres de l'ONU s'engagent à mettre en place des dispositifs pour atteindre 15% de personnes exilées inscrites dans l'enseignement supérieur d'ici 2030 (pour 7% aujourd'hui), la France promulgue une loi entravant directement ces engagements.

La loi Immigration fera malheureusement encore plus de dégâts. Elle prévoit entre autres :

- Une majoration des droits d'inscription différenciés sans possibilité d'exonération pour les étudiantes et étudiants non originaires de l'UE ;
- Une caution de retour obligatoire, qui viendra s'ajouter aux droits différenciés et qui intervient dans un contexte d'inflation déjà très préjudiciable au pouvoir d'achat de la communauté étudiante ;
- Un renforcement du contrôle du caractère « réel et sérieux » des études des bénéficiaires d'un titre de séjour étudiant pluriannuel, remettant en cause le travail des équipes pédagogiques académiques.

Ces mesures auront un effet immédiat : mettre un coup d'arrêt à l'internationalisation de nos universités. La loi Immigration va donc à contre-courant des invitations institutionnelles à renforcer le rayonnement international de nos universités. Elle donnera un très mauvais signal aux étudiants qui veulent venir étudier en France. Elle appauvrira la diversité culturelle de nos universités. Pire, la loi Immigration délite les valeurs académiques d'ouverture, d'accueil, de libre circulation des savoirs dont l'Europe, et la France, sont encore les garantes, là où de nombreux régimes autocratiques les ont restreintes.

Le Réseau MEnS porte les valeurs d'entraide, de solidarité et d'un accueil « inconditionnel » des étudiantes et des étudiants, c'est-à-dire d'une admission à l'université déterminée sur les seuls critères académiques. Aujourd'hui, le pouvoir discrétionnaire laissé aux préfets de juger

du caractère « réel et sérieux » des études est une atteinte profonde à ce droit. Cette atteinte est inadmissible dans une république qui affiche la fraternité aux frontons de ses édifices publics.

Pour toutes ces raisons, le Réseau MEnS demande instamment que la loi Immigration ne soit pas promulguée.